



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 7 juillet 2025
à 19 heures**

Séance tenue au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée
et diffusée sur le site Internet de l'arrondissement

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 juin 2025 à 19 heures.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de commentaires des membres du conseil.

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions orales du public.

10.06 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions écrites du public.

10.07 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

10.08 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs et du greffe

Correspondance.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de services professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1255652005

Accorder à IGF AXIOM INC., un mandat de 139 407,19 \$, taxes incluses et autoriser une dépense à cette fin de 153 347,91 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, dans le cadre de l'entente cadre 59-25-ET-02, pour des services professionnels pour la surveillance des travaux du projet de l'aménagement de la place du métro de la Savane, conformément à l'entente d'infrastructure conclue dans le cadre du projet Royalmount (CE22 2103).

20.02 Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1258894001

Reconduire, avec ajout de nouveaux sites en location, le bail avec Communauto inc. pour la location de cases de stationnement, pour le service en station de Communauto, à différents lieux de l'arrondissement, pour une durée de 5 ans, à partir du 1er août 2025, jusqu'au 31 décembre 2030.

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258942003

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale intitulée « Toucher l'horizon » au 5450, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, QC H3T 1Y7, dans le cadre du Volet 1 du Programme d'art mural (PAM) 2025 de la Ville de Montréal par l'artiste Izabelle Duguay. Autoriser une contribution financière non récurrente de 20 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à MURAL et approuver la convention de contribution financière à cette fin.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258942004

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale intitulée « Commémorations migratoire de l'Asie du Sud-Est », sur un mur des Habitations Vézina de l'OMHM, au 4811, rue Vézina, Montréal, QC H3W 1B9, dans le cadre du Volet 2 du Programme d'art mural (PAM) 2025 de la Ville de Montréal par l'artiste Bryan Beyung. Autoriser une contribution financière non récurrente de 10 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à MU et approuver la convention de contribution financière à cette fin.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258942005

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale intitulée « Échos d'un quartier » ou « Ode au quartier » sur un mur du 3435, avenue Lacombe, Montréal, QC H3T 1L9, dans le cadre du Volet 2 du Programme d'art mural (PAM) 2025 de la Ville de Montréal par l'artiste Isadora Ayesha Lima. Autoriser une contribution financière non récurrente de 12 500 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à MURAL et approuver la convention de contribution financière à cette fin.

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257570003

Accorder une contribution financière au Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce Inc. et à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, totalisant 74 838,62 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la réalisation des activités « Table de quartier » conformément au Cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, pour la période du 1er juin 2025 au 31 mai 2026. Approuver les projets de convention à cette fin.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1253979001

Accorder une contribution financière à neuf OBNL, totalisant 26 985,60 \$, toutes taxes incluses si applicables, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALIM) et du cadre d'Intervention Accès Loisir de la Ville de Montréal pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle (CIALM) pour la période se terminant le 31 décembre 2025.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258942002

Accorder une contribution financière de 12 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Notre-Dame-des-Arts pour la réalisation du projet Parade Fête à la main, durant la période estivale 2025. Approuver le projet de convention à cette fin.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1256290006

Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 11 300 \$, annuler la contribution de 1 200 \$ à la Fondation de l'école Notre-Dame-de-Grâce approuvée par la résolution CA25 170042 et accepter son remboursement par l'organisme.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1256460003

Adopter les surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2024, d'une somme de 2 738 100 \$, réaffecter divers surplus affectés non utilisés pour un montant de 951 139 \$ et affecter 3 689 239 \$ à la réalisation de divers projets.

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259060004

Déposer le rapport des faits saillants des états financiers 2024 de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255676005

Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 juillet 2025 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1253930001

Adopter, tel que soumis, le règlement modifiant le Règlement RCA24 17412 sur les tarifs (exercice financier 2025).

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258942001

Adopter, tel que soumis, un règlement abrogeant le *Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (RCA14 17228) et adopter le Code de vie des bibliothèques.

40.04 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1253751016

Adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial et la construction d'un bâtiment résidentiel de logements sociaux, au 7000 à 7020, chemin de la Côte-des-Neiges, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) et mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

40.05 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1253751017

Accorder une dérogation à la marge de recul latérale prescrite à l'article 71 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre un recul du bâtiment à 1,04 m par rapport à la limite latérale sud-ouest du terrain, pour une résidence unifamiliale implantée en mode isolé et sis au 7005, rue de Terrebonne, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006).

40.06 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1253751020

Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder une prolongation de délai pour l'adoption de tout règlement assurant la conformité de ses règlements d'urbanisme au nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1257479006

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et tous les rapports des dépenses du mois de mai 2025.